

## Aéroports de Paris

**Décision n° FIN/2004/111/0035 du 1<sup>er</sup> avril 2004 du directeur finances, juridiques, achats d'Aéroports de Paris modifiant la décision n° DF/2003/213/0003 du 21 juillet 2003 portant délégation de signature**NOR : *EQUA0410158S*

Le directeur finances, juridique, achats,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4 et R. 252-18 ;

Vu la décision n° PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir du président au directeur général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants, et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° DG/2003/2307 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir aux directeurs et cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° DF/2003/213/0003 du 21 juillet 2003 modifiée du directeur du contrôle de gestion et des affaires financières et juridiques portant délégation de signature,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'annexe I à la décision n° DF/2003/213/0003 du 21 juillet 2003 modifiée est abrogée et remplacée par la nouvelle annexe I jointe à la présente décision.

## Article 2

L'annexe II à la décision n° DF/2003/213/0003 du 21 juillet 2003 modifiée est abrogée et remplacée par la nouvelle annexe II jointe à la présente décision.

## Article 3

L'annexe III à la décision n° DF/2003/213/0003 du 21 juillet 2003 est abrogée et remplacée par la nouvelle annexe III jointe à la présente décision.

## Article 4

L'annexe IV à la décision n° DF/2003/213/0003 du 21 juillet 2003 est abrogée et remplacée par la nouvelle annexe IV jointe à la présente décision.

## Article 5

L'annexe V à la décision n° DF/2003/213/0003 du 21 juillet 2003 est abrogée et remplacée par la nouvelle annexe V jointe à la présente décision.

## Article 6

Aux articles 4, 5 et 6 de la décision n° DF/2003/213/0003 du 21 juillet 2003 modifiée, le dernier alinéa est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant : « M. Jean Dinant, chef du département finances par intérim ».

*Le directeur du contrôle de gestion**et des affaires financières et  
juridiques,*

ANNEXE I

À LA DÉCISION N° DF/2003/213/0003 DU 21 JUILLET 2003, MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° FIN/2003/351/0069 DU 3 NOVEMBRE 2003 ; MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° FIN/2004/111/0035 DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2004

*Déléataires*

M. Balardelle (Joël), chef du département contrôle de gestion ;  
M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats ;  
Mme Lafouge (Dominique), chef du département juridique et des affaires générales ;  
M. Birolichie (Marc), cadre IV chargé du service assurances, contentieux, réglementation ;  
M. Pineau (Serge), chargé de mission auprès du directeur ;  
M. Dinant (Jean), chef du département finances par intérim et chef du service études et rentabilité ;  
M. Bailly (Jean-Pierre), chargé de mission auprès du chef du département contrôle de gestion ;  
M. Berisot (François), chef du service équilibres financiers ;  
M. Chevignard (Laurent), chef du service financement et trésorerie ;  
M. De Gasperi (Georges), responsable du pôle contrôle de gestion opérationnel ;  
M. Deroudille (Régis), chargé de mission B to B ;  
Mme Deviercy (Nolwenn), chef du service archives et documentation ;  
M. Dubois (Jacques), chef du service fiscalité ;  
M. Fiand (Richard), responsable du pôle contrôle de gestion des directions fonctionnelles ;  
M. Gachot (Alain), chef du service droit des affaires, contrats et foncier ;  
Mlle Laurichesse (Muriel), responsable du pôle administration SAP-CO ;  
M. Le Stanc (Jacques), chef du service achats généraux et d'exploitation ;  
M. Marsy (Alain), chef du service des marchés.

ANNEXE II

À LA DÉCISION N° DF/2003/213/0003 DU 21 JUILLET 2003, MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° FIN/2003/351/0069 DU 3 NOVEMBRE 2003 ; MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° FIN/2004/111/0035 DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2004

*Déléataires*

M. Balardelle (Joël), chef du département contrôle de gestion ;  
M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats ;  
Mme Lafouge (Dominique), chef du département juridique et des affaires générales ;  
M. Dinant (Jean), chef du département finances, par intérim.

ANNEXE III

À LA DÉCISION N° DF/2003/213/0003 DU 21 JUILLET 2003, MODIFIÉE  
PAR LA DÉCISION N° FIN/2004/111/0035 DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2004

*Déléataires*

M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats ;  
M. Deroudille (Régis), chargé de mission B to B ;  
M. Le Stanc (Jacques), chef du service achats généraux et d'exploitation ;  
M. Marsy (Alain), chef du service des marchés ;  
M. Koch (Christophe), chef du service méthodes achats.

ANNEXE IV

À LA DÉCISION N° DF/2003/213/0003 DU 21 JUILLET 2003, MODIFIÉE  
PAR LA DÉCISION N° FIN/2004/111/0035 DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2004

[bons de commande sur marchés de fournitures]

*Déléataires*

M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats, dans la limite de 400 000 euros HT ;  
M. Le Stanc (Jacques), chef du service achats généraux et d'exploitation, dans la limite de 100 000 euros HT ;

M. Koch (Christophe), chef du service méthodes achats, dans la limite de 100 000 euros HT ;  
M. Alary (Patrice), cadre IIIA, dans la limite de 50 000 euros HT.

#### ANNEXE V

À LA DÉCISION N° DF/2003/213/0003 DU 21 JUILLET 2003, MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° FIN/2003/351/0069 DU 3 NOVEMBRE 2003 ; MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° FIN/2004/111/0035 DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2004

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Balardelle (Joël), chef du département contrôle de gestion, délégation est donnée à :

M. Bailly (Jean-Pierre), chargé de mission ;  
M. de Gasperi (Georges), responsable du pôle contrôle de gestion opérationnel ;  
M. Fiand (Richard), responsable du pôle contrôle de gestion des directions fonctionnelles ;  
Mlle Laurichesse (Muriel), responsable du pôle administration SAP-CO.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats, délégation est donnée à :

M. Le Stanc (Jacques), chef du service achats généraux et d'exploitation ;  
M. Marsy (Alain), chef du service des marchés ;  
M. Koch (Christophe), chef du service méthodes achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lafouge (Dominique), chef du département juridique et des affaires générales, délégation est donnée à :

M. Birolichier (Marc), cadre IV chargé du service assurances, contentieux, réglementation ;  
Mme Deviercy (Nolwenn), chef du service archives et documentation ;  
M. Gachot (Alain), chef du service droit des affaires, contrats et foncier.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dinant (Jean), chef du département finances par intérim, délégation est donnée à :

M. Berisot (François), chef du service équilibres financiers ;  
M. Chevignard (Laurent), chef du service financement et trésorerie ;  
M. Dubois (Jacques), chef du service fiscalité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Le Stanc (Jacques), chef du service achats généraux et d'exploitation, délégation est donnée à :

M. Alary (Patrice), cadre IIIA ;  
M. Koch (Christophe), chef du service méthodes achats ;  
M. Marsy (Alain), chef du service des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marsy (Alain), chef du service des marchés, délégation est donnée à :

M. Koch (Christophe), chef du service méthodes achats ;  
M. Le Stanc (Jacques), chef du service achats généraux et d'exploitation ;  
M. Alary (Laurent), cadre IIIA.